

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 janvier 2025**  
~~~~~

**PROGRAMME D'AIDE À L'EMBELLEMENT DES FAÇADES ET DEVANTURES
COMMERCIALES "FAITES LE MUR" - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 janvier 2025 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 janvier 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Robert SIEGEL à Mme Véronique NEIL, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Jean-Marc ISURE à Mme Florence QUINONERO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Marcel CHRISTOL à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

M. José MARTINEZ.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Daniel JAUDON	Présents : 35	Votants : 45	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les articles 107 à 109 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et les textes pris en son application par la Commission européenne et les autorités nationales ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, en particulier ses articles le 301-1 et suivants, L 321-1 et suivants, R.321-1 et suivants et R. 327-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DCRL-0518 en date du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence relative à la politique du logement ;

VU ensemble les délibérations du conseil communautaire n°1514 du 10 juillet 2017 et n°3252 du 10 juillet 2023 relatives à l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2017-2023 et à sa prorogation ;

VU ensemble les délibérations n°3229 du 19 juin 2023 et n°3567 du 8 juillet 2024 par lesquelles le conseil communautaire approuve le règlement d'aides du programme d'aide à l'embellissement des façades et devantures commerciales mis en place et sa modification n°2 ;

VU l'avis de la commission Habitat ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de l'habitat et du développement économique du territoire de la Vallée de l'Hérault, la Communauté de communes met en place des actions visant à préserver le cadre de vie et l'identité des communes de son territoire, qu'elle se veut soucieuse d'encourager le réinvestissement et le dynamisme des cœurs de villages, un programme visant à inciter propriétaires et commerçants à réhabiliter leurs façades et vitrines commerciales a été lancé en septembre 2023,

CONSIDERANT que les objectifs annuels de cette opération visent le traitement de 24 façades d'habitation et de 10 commerces,

CONSIDERANT que des périmètres d'intervention ont pu être établis dans les communes du territoire,

CONSIDERANT le montant d'aides alloué par projet :

- ravalement de façades : 40% du montant HT des travaux, plafonné à 6 000€.
- valorisation de devantures commerciales : 60% du montant HT des travaux dans la limite de 5000€ HT de travaux.

CONSIDERANT la demande d'aide financière sous la référence 2024-005 sur la commune de Gignac et après avis favorable de la commission habitat,

CONSIDERANT que le projet consiste au ravalement d'une façade et la réfection d'une devanture commerciale située en rez de chaussée de l'immeuble situé Grand Rue, les travaux respectant les préconisations de l'architecte conseil opérateur du programme ainsi que ceux émis par l'architecte des bâtiments de France,

CONSIDERANT que les travaux s'élèvent à 11 505 € HT pour la réfection de la façade et à 2 762.60€ HT pour l'amélioration de la devanture commerciale,

CONSIDERANT la pertinence du projet de réhabilitation et le respect des conditions d'éligibilité fixées dans le règlement d'aides financières,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 4 602 € au projet de ravalement de façade et à hauteur de 1 658 € au projet de rénovation de la devanture commerciale sous la référence 2024-005 de l'opération d'embellissement des façades et devantures commerciales.

Transmission au Représentant de l'État N° 3720

Publication le 28/01/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 28/01/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250127-20252-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON